

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON-SUR-RHÔNE

CONSEIL MUNICIPAL DE
CHARMES-SUR-RHÔNE

SEANCE DU LUNDI 21 MAI 2026

Nombre de membres		Résultat du vote		
En exercice	23	Pour	Contre	Abstention
Présents	21			
Pouvoirs	1	22	0	0
Votants	22			

Le lundi 21 mai 2026 à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de Charmes-sur-Rhône s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Julie SICOIT-ILIOZER, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2026

Date d'envoi en Préfecture : 22 mai 2026

Date d'affichage : 25 mai 2026

Etaient présents : Julie SICOIT ILIOZER, Pascal MUSSARD, Vincent MASONE, Corinne DUPLANTIER ARNAUD, Hugo MANENT, Pascal ESTEOULLE, Philippe FAYAT, Alexandre LAPICOTIERE, Yves OLINGER, Carole BIRAC, Nathalie VIVES, Nicolas OBRINGER, Marie-Laurence FRAISSE, Lucie PERRAUDIN, Clémentine CANU, Coralie HOYAN, Marc ROBERT, Philippe BONNEFOY, Thierry AVOUAC, Yoan ALLEGRE, Céline HERITIER

Etaient excusés : Matar NDIAYE, Johanna LERAY (procuration à Carole BIRAC)

Secrétaire de séance : Carole BIRAC

D 2026-31 FINANCES

Réalisation d'un emprunt d'un montant de 1 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

Vu les investissements engagés sur l'exercice 2025 et prévus dans le Budget Prévisionnel 2026,
Vu les plans de financements et le planning de réalisation des travaux des projets de Maison de santé, Groupe scolaire, Bibliothèque et Zone de loisirs,
Considérant que les subventions sollicitées ne sont pas encore notifiées et que leur versement interviendra ultérieurement,

Madame la Maire propose à son Conseil de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche un emprunt amortissable aux conditions suivantes :

- Montant du financement sollicité : 1 800 000 euros
- Objet : Financement du programme d'investissement de la Commune
- Dat de point de départ de l'amortissement (date de fin de la phase de mobilisation des fonds) : 25 novembre 2027
- Durée : 25 ans (300 mois)
- Amortissement : progressif au taux du prêt (échéances constantes)
- Périodicité : trimestrielle
- Taux fixe : 4,32 %
- Commission de montage : 0,10 %

DÉLIBÉRATIONS

Après délibération, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de réaliser un emprunt d'un montant de 1 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions détaillées ci-avant,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.

Approuvé à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à Charmes-sur-Rhône les jours, mois et an susdits,
Extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,
Mme Carole BIRAC

La Maire,
Mme Julie SICOIT-ILIOZER



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

26 MAI 2026

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de l'Ardèche
- date de publication et/ou notification

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes :

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.